

BSV

Audit & Associés

Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

CRECHES D'AZUR

Siège social : 1 Impasse ALBAREL MALAVASI

13015 MARSEILLE

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES sur les COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

BSV Audit & associés

*S.A.R.L. au capital de 8 000 € - N° SIREN 523 017 945 – APE 6920Z
13 Rue BERRIER-FONTAINE – 83000 TOULON - Tel : 04 94 93 34 00- Fax : 04 94 93 34 01
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie d'Aix - Bastia*

Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

Association CRECHES D'AZUR

Siège social :
1 Impasse ALBAREL MALAVASI
13 015 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRECHES D'AZUR de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CRECHES D'AZUR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BSV Audit & associés

Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les appréciations les plus importantes relatives aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ses risques.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et des informations ainsi dispensées.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités des personnes constituant la direction et le gouvernement associatif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de votre Association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

BSV Audit & associés

Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association CRECHE D'AZUR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

BSV Audit & associés

Stéphane Guastavino

Véronique Favret

Commissaires aux Comptes

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULON, le 20 Juillet 2026

Le Commissaire aux comptes
BSV AUDIT ET ASSOCIES,
représenté par Stéphane GUASTAVINO



BSV Audit & associés

ASSOCIATION CRECHES D'AZUR

1 IMPASSE ALBAREL MALAVASI

13015 MARSEILLE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	7 233	7 233				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	936 206	236 394	699 812	51,25	747 467	54,05
Installations techniques, matériel & outillage industriels	68 034	40 233	27 802	2,04	34 640	2,50
Autres immobilisations corporelles	130 142	91 468	38 674	2,83	60 031	4,34
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 141 616	375 328	766 288	58,12	842 138	60,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	5 113		5 113	0,37	9 042	0,65
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	99		99	0,01		
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 555		1 555	0,11		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	366 942		366 942	26,87	396 897	28,70
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	225 381		225 381	16,51	134 833	9,75
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	599 089		599 089	43,88	540 772	39,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 740 705	375 328	1 365 377	100,00	1 382 910	100,00



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	330 220	24,19	248 200	17,95
Résultat de l'exercice	53 809	3,94	82 020	5,93
Subventions d'investissement	502 740	36,82	536 727	38,81
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	886 769	64,95	866 947	62,69
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	79 686	5,84	158 690	11,48
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 361	10,50	138 918	10,05
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	140 220	10,27	122 737	8,88
. Organismes sociaux	98 485	7,21	76 944	5,56
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 750	1,01	11 354	0,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 105	0,23	7 320	0,53
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	478 608	35,05	515 963	37,31
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 365 377	100,00	1 382 910	100,00



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	1 106 590		1 106 590	100,00	1 119 567	100,00	-12 977	-1,15		
Chiffres d'Affaires Nets	1 106 590		1 106 590	100,00	1 119 567	100,00	-12 977	-1,15		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			172 717	15,61	111 437	9,95	61 280	54,99		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					8 214	0,73	-8 214	-100,00		
Autres produits			3 227	0,29	2 625	0,23	602	22,93		
Total des produits d'exploitation (I)			1 282 534	115,90	1 241 843	110,92	40 691	3,28		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			58 294	5,27	59 209	5,29	-915	-1,54		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			180 754	16,33	190 122	16,98	-9 368	-4,92		
Impôts, taxes et versements assimilés			50 647	4,58	45 238	4,04	5 409	11,96		
Salaires et traitements			640 434	57,87	610 981	54,57	29 453	4,82		
Charges sociales			214 122	19,35	201 796	18,02	12 326	6,11		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			82 558	7,46	81 599	7,29	959	1,18		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			1 681	0,15	3 102	0,28	-1 421	-45,80		
Total des charges d'exploitation (II)			1 228 491	111,02	1 192 048	106,47	36 443	3,06		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			54 043	4,88	49 795	4,45	4 248	8,53		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			5	0,00	5	0,00		0,00		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			5	0,00	5	0,00		0,00		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilés			1 054	0,10	1 730	0,15	-676	-39,07		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			1 054	0,10	1 730	0,15	-676	-39,07		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 049	-0,08	-1 725	-0,14	676	39,19		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			52 995	4,79	48 070	4,29	4 925	10,25		



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	814	0,07	33 987	3,04	-33 173	-97,59
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	814	0,07	33 987	3,04	-33 173	-97,59
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			36	0,00	-36	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			36	0,00	-36	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	814	0,07	33 951	3,03	-33 137	-97,59
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 283 353	115,97	1 275 834	113,96	7 519	0,59
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 229 544	111,11	1 193 814	106,63	35 730	2,99
RÉSULTAT NET	53 809	4,86	82 020	7,33	-28 211	-34,39
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	6 872	0,62	6 872	0,61		0,00
Dont Crédit-bail immobilier						



ASSOCIATION CRECHES D'AZUR

1 IMPASSE ALBAREL MALAVASI

13015 MARSEILLE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Preamble

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 365 376,98 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 53 808,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/07/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par l'ANC 2022-06 et le nouveau Plan comptable général.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.3 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.4 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 233			7 233
Immobilisations corporelles	1 142 918	6 708	15 243	1 134 383
Immobilisations financières				
TOTAL	1 150 151	6 708	15 243	1 141 616

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 233			7 233
TOTAL I	7 233			7 233
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui	188 740	47 654		236 394
inst. gén., agencmt	14 168	4 493		18 661
Install. tech., matériel, outill. industriels	19 401	2 170		21 571
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	6 198	6 929		13 127
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	72 274	14 905	8 839	78 340
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	300 781	76 151	8 839	368 093
TOTAL GENERAL (I+II)	308 014	76 151	8 839	375 326

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	79 686	79 686	
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	79 686	79 686	



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	366 942
Autres produits à recevoir	1 555
TOTAL	368 497



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	248 200	82 020	82 020		330 220
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	82 020			28 212	53 809
Dont générosité du public					
Situation nette	330 220	82 020	82 020	28 212	384 029
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	536 727			33 987	502 740
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	866 947	82 020	82 020	62 199	886 769
TOTAL dont générosité du public					



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	79 686	79 686		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	143 361	143 361		
Dettes fiscales & sociales	252 455	252 455		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 105	3 105		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	478 608	478 608		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 500
Dettes fiscales & sociales	121 450
Autres dettes	
TOTAL	131 950



Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
VILLE DE MARC	CTIONNEMENT	127 731	133 119	32 013		
CAF	CTIONNEMENT	1 020 377	685 448	334 929		
TOTAL		1 148 108	818 567	366 942		

Eléments significatifs ou importants



6 - Autres informations**6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties****6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Lister
Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister
Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Aucun salarié n'étant âgé de plus de 50 ans et ayant une ancienneté maximale de 6 ans, les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.3 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 180.031 €uros pour l'année 2025.

6.4 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non Cadres	15	
TOTAL	18	0



6 - Autres informations (suite)**6.5 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6000 E.

